

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 30 juin 2023
Séance du 7 juillet 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte, ARSLANE Saadia

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Kémici HIMEUR (pouvoir à Evelyne URBANIAK), Madame Lucy TABET (pouvoir à Jocelyne CHARLET), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Karim BACHIRI), Madame Maggy KERRAR (pouvoir à Ophélie POULAIN), Monsieur Sébastien CINQUEMANI (pouvoir à Mohamed ZAIR), Madame Brigitte MORANTIN (pouvoir à Claudine PARNETZKI), Madame Laurence CORDIER (pouvoir à Kelly DINI)

Membre absent : Madame ARSLANE Saadia

OBJET : Ecole de musique – Fixation de la rémunération pour le jury examens de fin d'année

Madame Charlet expose aux membres de l'Assemblée Délibérante que l'école de musique organise les examens de fin d'année des élèves pour l'année scolaire 2022/2023. Les élèves sont évalués par un jury composé d'intervenants extérieurs à l'établissement.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de dédommager les membres du jury en leur attribuant une vacation dont le montant pourrait être fixé à 20,90 euros de l'heure au 1^{er} Juillet 2023 (calculé par rapport à l'indice majoré du 1^{er} échelon d'assistant d'enseignement artistique) et au prorata du nombre d'heures effectuées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

